

## **HOMELIE DU VENDREDI SAINT (Année C)**

Is.52,13-53,12 / Ps.30 / He.4,14-16 ;5,7-9 / Jn.18,1-19,42

Frères et sœurs,

dans la scène du jugement de Jésus que nous relate saint Jean, nous voyons l'intensité de l'échange entre Pilate et les chefs des prêtres du Judaïsme. Pilate ne désire pas être mêlé aux querelles religieuses des Juifs. Il estime que les questions liées à la religion ne sont pas de son domaine de compétence, donnant ainsi raison à Jésus qui avait enseigné qu'il fallait *" rendre à Dieu ce qui était à Dieu, et à César ce qui était à César "* (cf. Mc.12, 17). Mais les chefs de la religion juive ne l'entendent pas ainsi car ils lui objectent que la loi romaine ne leur accorde pas le droit de mettre quelqu'un à mort (Jn.18, 31). Ils manifestent ainsi que leur intention première est bien de tuer Jésus.

Le véritable motif invoqué par les chefs du Judaïsme pour demander la mort de Jésus n'est pas une quelconque prétention politique du charpentier de Nazareth. Leur reproche est beaucoup plus grave. « Nous avons une Loi, disent-ils, et suivant cette Loi il doit mourir, parce qu'il s'est prétendu Fils de Dieu. » (Jn.19, 7). Les Coreligionnaires de Jésus lui avaient déjà adressé cette accusation lorsqu'ils avaient voulu le lapider : « Ce n'est pas pour une bonne œuvre que nous te lapidons, mais pour un blasphème et parce que toi, un homme, tu te fais Dieu. » (Jn. 10, 33). Caïphe – le Grand Prêtre – reprendra lui-aussi cette accusation lors de la comparution de Jésus devant le Sanhédrin (Mt.26, 63). A ce moment-là, Jésus revendiquera son origine céleste en citant le prophète Daniel (Mt.26, 64 ; cf.Dn.7, 13).

L'incapacité des chefs de la religion juive à accueillir Jésus comme le Fils de Dieu doit nous faire réfléchir. Saint Paul se heurtera au même refus de beaucoup de ses coreligionnaires, et se tournera alors vers les païens (Act .13, 46-47). La foi juive avait une telle idée de la grandeur de Dieu et une telle méfiance vis-à-vis de tout ce qui pouvait venir corrompre cette foi, que ses chefs veillaient à appliquer strictement la loi qui interdisait le blasphème concernant le nom de Dieu (Lev.24, 16). La prétention de Jésus à être le Messie envoyé par Dieu, et à être même plus que cela, ne pouvait que se heurter à la lettre de la Loi juive. Jésus ne serait pas, en effet, le premier imposteur à surgir dans le peuple et à l'entraîner dans des révoltes sans lendemain contre les autorités juives et romaines, qui entraînaient ensuite de terribles et sanglantes représailles de la part de l'occupant (cf.Jn.18, 14).

La perte de Jésus fut donc décidée. Pilate fut l'instrument aveugle du refus des hommes de croire en la divinité de Jésus.

En cette célébration du Vendredi Saint, frères et sœurs, nous devons regarder la croix de Jésus et nous déterminer à nouveau. Nous devons reconnaître en Jésus crucifié non seulement le Messie d'Israël mais aussi et inséparablement le Fils unique de Dieu. Nous sommes venus pour confesser notre foi en la divinité de Jésus. La destruction de son corps sur la croix ne doit pas y faire obstacle. Elle cristallise toute la violence des hommes, et sera mise en déroute le matin de Pâques par la résurrection de Jésus.

Dans un instant, nous serons invités à nous incliner devant la croix de la Passion. Que l'Esprit de Dieu nous fasse reconnaître en Jésus le Fils éternel de Dieu qui a tout réconcilié en son sang. Confessons tous ensemble qu'il est vraiment le Verbe de Dieu qui a pris chair en notre humanité pour accomplir notre salut. C'est là le cœur de notre foi chrétienne !

Amen.